

Année universitaire 2010-2011

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions de la séance du 28 janvier 2011

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2010
- II. Prochaine campagne d'habilitation : orientations AERES.
- III. Evaluation des formations.
- IV. Création d'un DU « Préparation aux métiers de la communication entre sourds et entendants. »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes COTTEGNIES, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE et SALAZAR ORVIG

Collège IATOS : Mmes AIT-ATMANE.

Représentants étudiants : Melle THOURY
M. DAUBRESSE.

Personnalités extérieures : -

Invités : Mmes BLUNTZ, CHOTEL, NOBLINS-BLANC, PIC et WOLF
MM. CAVALLO et HAMON.

ABSENTS : Mmes BASILIEN-GAINCHE, BONNEFOIS, BRUN,
CHALAYE, BOYER, SAVIGNAC et TANANT.
MM. DAROS et FRAISSE
Melles AKERMOUN, DU FAYET DE LA TOUR,
LEIVA, MARCHAND, RULT DESTREE, MARTY,
MORAND et STRAUSS.
MM. DAROS, DELON, FAISSOIL, FRAISSE,
LAMBERT, ROKVAM, ROLLAND, PERROT,
SCHMIDT, et SYLVESTRE.

EXCUSE(E)S : Mmes CHALAYE, COTTEGNIES, GRANDAMY, MANESSE,
TANANT et VAN PRAET.
Melle RODRIGUEZ.
M. THOMAS.

PROCURATIONS : Mme HAUSBEI pour Mmes COTTEGNIES et BRUN, Mme
FRANTZ pour Mme VAN PRAET, Mme Le MAITRE pour M.
THOMAS, Mme AIT-ATMANE pour Mme GRANDAMY, M.
DAUBRESSE pour Melle RODRIGUEZ et Melle THOURY
pour Melle HAFTMAN.

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Anne Salazar ouvre la séance en remerciant Catherine Bonnefois, qui part en retraite, pour le travail conduit au sein de l'équipe Apogée.

Bruno Cavallo salue également Catherine Bonnefois, « hussard de la République », qui s'est beaucoup dévouée pour l'université et n'a pas reçu de celle-ci la reconnaissance qu'elle était en droit d'en attendre.

Mme Salazar indique que le CA a approuvé les propositions du CEVU relatives à la composition de la Commission sociale d'établissement. Le CEVU aura donc à élire 3 représentants étudiants. Il faudra également un vote du CEVU si le nombre des candidatures des associations étudiantes est supérieur à 3. Jusqu'à présent, l'élu enseignant était Annie Van Praet. Il y aura également un élu administratif.

Un groupe de travail CA / CEVU / CS aura à réfléchir sur le prochain calendrier 2011-12. Kerstin Hausbei, Barbara Le Maître et Catherine Frantz se déclarent volontaires pour y participer. Claire Thoury, en tant que VPE, et Bruno Cavallo, en qualité d'expert, seront appelés à participer à ce groupe.

Il faudra aussi, indique Bruno Cavallo, revoir le calendrier de la fin de l'année 2010 -11 et procéder à des ajustements nécessaires.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 DECEMBRE

Sous réserve d'une demande de modification de Barbara Le Maître (qui souhaite voir ajouter que si les demandes de l'UFR Cinéma-A.V. sont à reprendre, c'est parce qu'elles sont *peu cohérentes au plan pédagogique*»), le compte rendu est approuvé à l'unanimité, moins les voix de 3 personnes ne prenant pas part au vote.

II. PROCHAINE CAMPAGNE D'HABILITATION : ORIENTATIONS AERES

Paris 3 passe de la vague C à la vague D, dans le cadre d'une harmonisation des contrats des différents établissements du PRES et de la modification des vagues sur le plan national. Ce changement donne aux habilitations une année de validité de plus mais la campagne dure deux ans et non plus un...Les dossiers seront donc à déposer sur le serveur de la DGES-IP à l'automne 2012.

Plusieurs éléments importants sont à noter :

- l'examen des demandes d'habilitations se fera à l'échelle du site (Paris, le PRES...) : la distribution des diplômes sera donc examinée dans une perspective d'ensemble ;
- l'AERES aura pour mission d'examiner les demandes de renouvellements et évaluera donc les formations. Cette évaluation de l'AERES prendra en compte les bilans que les établissements auront fait de leurs formations : des dispositifs doivent donc être envisagés au sein de l'université, avec l'intervention éventuelle d'extérieurs.

Anne Salazar expose ensuite les différents axes des dossiers de l'AERES distribués aux conseillers (voir Powerpoint joint : « *Prochaine campagne d'habilitation* »). Il sera en

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

particulier nécessaire de procéder à une auto-évaluation des diplômes. Cette auto-évaluation peut être faite en interne, par les porteurs de projet, par le CEVU, par une commission ad hoc, ou bien encore par des experts extérieurs. Les dossiers seront aussi appréciés en fonction de la qualité de l'auto-évaluation. La discussion s'engage sur la composition de ce « Comité évaluation ».

Un débat s'ensuit sur les fonctions des présidents de jurys, qui ont un rôle à jouer depuis la réforme Bayrou en matière de bilan des formations, précise Bruno Cavallo.

Une discussion s'ensuit sur la pratiques en vigueur en matière de bilan des formations.

Revenant sur l'auto-évaluation à construire, Catherine Brun souligne la nécessité d'informer tous les enseignants de cette nécessité et de diffuser les documents proposés ce jour au CEVU. Ces documents ont été présentés aux directeurs d'UFR, mais il faut informer plus largement, en précisant bien que ces grilles ne sont que des propositions que les enseignants sont invités à s'approprier pour les modifier et les adapter. Il faut aussi dire à quel usage ces évaluations seront destinées.

Le principe de réunions-séminaires sur le sujet est posé.

III. EVALUATION DES FORMATIONS

La réflexion est ancienne, expose Anne Salazar, et existe depuis longtemps, sous des formes diverses et dans de nombreux établissements.

C'est aujourd'hui l'évaluation des formations qui est en discussion. L'évaluation des enseignements, UE par UE, se fera ultérieurement.

Le projet est de commencer par le L1 et d'évaluer la méthodologie, les langues non spécialistes, l'informatique et le projet personnel et professionnel, financés par le PRL.

L'évaluation sera étendue au L2 et au L3.

Plusieurs questions l'inspirent :

- qui sont nos étudiants ?
 - quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent, sur un plan pédagogique et sur un plan pratique ?
 - les actions conduites dans le cadre du plan « Réussir en licence » portent-elles leurs fruits ?
- En somme, comment l'étudiant a-t-il ressenti sa formation ?

Les propositions soumises ce jour au CEVU, reprend Hélène Josse, ont été élaborées avec l'aide de Cosima Bluntz (Observatoire de la vie étudiante) et de Dalia Roy, qui s'est chargée d'assurer la veille juridique. Par ailleurs, le Bureau du CEVU, le SCUIO, la cellule Handicap et les divers chargés de mission du CEVU ont été consultés.

Le questionnaire (voir fichier joint) diffusé uniquement par voie électronique, comporte 90 questions. Pour y répondre, 8 à 15 minutes sont nécessaires. L'action commencera dans la semaine du 4 avril et le lancement sera accompagné d'une campagne de communication.

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

L'évaluation porte sur la méthodologie, l'aide à la réussite, les langues non spécialistes et l'informatique. Les UE libres seront aussi évaluées : comment se fait le choix ? L'UE libre est-elle une ouverture ou, au contraire, un outil de spécialisation ?

Avec les L2 et les L3 en plus des L1, 11 000 étudiants seront interrogés, précise Cosima Bluntz (OVE). Les étudiants rempliront les questionnaires en ligne. L'application « Limesurvey » a été installée pour traiter les réponses, lesquelles seront anonymes.

La campagne de communication, poursuit Brigitte Chotel, comporte divers aspects : flyers et affiches ; tuteurs identifiés par le sweat-shirt estampillé Paris 3 qui distribueront les flyers à l'entrée des cours et à la sortie des amphithéâtres ; stands avec ordinateurs au SCUIO ; message vidéo de la vice-présidente étudiante ; envoi de mails de relance aux étudiants ; communication auprès du personnel enseignant et administratif.

Les étudiants en reprise d'étude n'apparaissent pas, remarque Catherine Frantz. Line Cottagnies note quant à elle l'absence des étudiants étrangers.

Les résultats, reprend Anne Salazar, devraient permettre de nous aider à améliorer l'accueil des étudiants et mieux les accompagner sur un plan pédagogique. Est en projet la création d'une instance qui proposerait un accompagnement et un soutien aux enseignants sur le plan pédagogique.

Kerstin Hausbei souhaite ajouter deux questions :

- sur les temps de trajet ;
- sur la vérification par les étudiants de leur inscription pédagogique sur E-Sorbonne.

Elle souhaite aussi ajouter l'expression « établissements partenaires » dans la parenthèse de la question 38.

Louis Daubresse souhaite voir introduire l'expression « en situation de handicap » et les questions spécifiques au handicap.

Sous réserve de ces modifications, le questionnaire est voté à l'unanimité.

IV. CREATION DU DIPLOME d'UNIVERSITE : « PREPARATION AUX METIERS DE LA COMMUNICATION ENTRE SOURDS ET ENTENDANTS » .

La création de ce diplôme, explique P. Sero-Guillaume, permettrait de combler un vide entre le baccalauréat et le master pour un public déjà praticien de la langue des signes et de répondre au besoin croissant des associations qui souhaitent voir créer un diplôme intermédiaire entre ces deux niveaux. Il y a un vrai besoin de formation, et cette formation permettrait de donner de solides compétences en langue des signes, avec la faculté de s'adapter aux divers besoins du public concerné.

La question du prolongement par le master se pose, note Anne Salazar. Le DU ne comporterait en effet que 2 années alors qu'il faut 3 années pour la licence. Peut-être faudrait-

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

il réserver l'entrée en DU aux candidats qui ont fait un L1, ou bien procéder à une validation d'acquis pour obtenir l'entrée en L2 ?

Louis Daubresse expose les différents aspects du débat entre « sourds signants » (praticiens de la langue des signes) et « sourds oralistes ».

S'engage un débat avec P. Sero-Guillaume auquel il est demandé, en conclusion, de fournir la liste des enseignants concernés.

Le projet est approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées.

La secrétaire de séance

La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc

Anne Salazar